

---

## **PROCES VERBAL**

**Conseil communautaire du 28 septembre 2020**

---

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, ROUILLARD François, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, LERCH Didier, BOUTILLIER Corinne, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, TAVERNE Roger, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEBVRE André, GUILBERT Joël, DOMART Alain, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MARGRY Jean-Pierre, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, WURMSER Marc, HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, de L'EPINE Audouin, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, VILTART Vincent, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CHAMPION Karine, BLONDIN David, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : PIETERS Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de DARSIN Didier), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), POIREL Jean-Claude (suppléant de CALIPPE Sylviane), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : MOUTON Valérie (pouvoir à D'HOINE Catherine), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier).

**Etaient absents ou excusés** : BRUNEL Catherine, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, BEAUCOURT Benoît, BULCOURT Marc, DOLIQUE Benoît, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, RICOURT Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, MAGNIER Ambre, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, MOREL Claude, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, LOMBAREY Michèle, TRABOUILLET Romuald, SNAUWAERT Jean-Marie, de BEAUFORT Jean.

**Secrétaire de séance** : Jean DUBOIS.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **DIRECTION GENERALE**
  - 1.1. Restitution des informations du bureau du 21 septembre
2. **BUDGET / FINANCES**
  - 2.1. Budget principal : Décision modificative n°3
  - 2.2. Budget principal : Admissions en non-valeur
  - 2.3. Budget REOM : Admissions en non-valeur
  - 2.4. Budget SPANC : Admissions en non-valeur

- 2.5. Budget annexe Centre Social : Décision modificative n° 2
3. **ELECTION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'AIRAINES.**
4. **ELECTION D'UN DELEGUE AU CIAS**
5. **TOURISME**
  - 5.1. Tarification du marché de Noël de Conty
6. **CULTURE / FESTIVAL**
7. **AQUASOA**
  - 7.1 Tarification de l'activité prénatale
8. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 8.1. Modification du tableau indicatif des emplois
9. **SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR BIEN VIEILLIR A DOMICILE (SAVD)**
  - 9.1. Validation du Plan d'Actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
  - 9.2. Convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif Bien Vieillir@Domicile
  - 9.3. Avenant n°1 à la convention SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile)
  - 9.4. Convention REGAL (Réseau d'Evitement du Gaspillage Alimentaire)
10. **VOIRIE**
  - 10.1. Intégration et déclassement de voies dans le réseau communautaire
11. **QUESTIONS DIVERSES**
12. **LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni le Lundi 28 septembre 2020 à 18 h 30 au gymnase de Poix-de-Picardie.

Monsieur le Président rappelle que la séance est enregistrée. Chaque personne souhaitant prendre la parole est priée de se présenter et d'indiquer la commune qu'elle représente. Chaque personne quittant la séance est priée de signaler son départ et de rendre son boîtier électronique.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Monsieur Jean DUBOIS, commune d'Essertaux, présente sa candidature.

Le Président propose de voter sur cette candidature.

***Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Jean DUBOIS comme secrétaire de séance.***

Le Président propose de procéder à un test du fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

## **1. Direction générale**

### **1.1. Restitution des informations du bureau du 21 septembre**

- ***Octroi de subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise***

Le Président fait part de l'octroi d'une subvention d'un montant de 9 000 € accordée à l'entreprise SASU GUERIN (Plomberie/Chauffage) à BRASSY pour l'acquisition d'un bâtiment.

- ***Demandes de subventions***

Le Président indique que des subventions vont être sollicitées auprès de la région dans le cadre du soutien aux projets d'approvisionnement local 2020 pour la réalisation des études ci-dessous dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial :

- d'une cuisine centrale approvisionnée en produits locaux,
- d'un magasin de producteurs, de casiers connectés et de différents lieux de distribution des produits locaux sur le territoire de la CC2SO,
- d'outils de transformation de produits agricoles,
- d'un marché d'intérêt local ou régional.

### Plans de financement :

- Cuisine centrale :

Région :	22 106,10 € HT
CC2SO :	22 106,10 € HT
Total :	44 212,20 € HT
  
- Magasins de producteurs, Outils de transformation, Marché d'intérêt local ou régional :

Région :	104 247 € HT
CC2SO :	104 247 € HT
Total :	208 494 € HT

Au sujet du transfert des pouvoirs de police spéciale sur les assainissements non collectifs des maires au président de l'EPCI, le Président rappelle que, dans les six mois suivant le renouvellement des assemblées municipales et communautaires, les communes doivent faire connaître leur volonté de ne pas transférer leur pouvoir de police à l'EPCI. Dans ce cadre, un modèle d'arrêté du maire s'opposant au transfert de ses pouvoirs de police a été remis aux conseillers communautaires. Il est toutefois demandé aux maires de ne pas s'opposer au transfert du pouvoir de police relatif à l'assainissement non collectif.

M. FOFANA Ousmane, nouveau trésorier de la trésorerie de Poix-de-Picardie, explique qu'il se tient à la disposition des élus pour toute question.

Madame MAGUERO-BELDAME Brigitte indique qu'elle est le conseiller aux décideurs locaux des communes de la CC2SO, qu'elle s'est engagée à tous les visiter dans les 3 prochains mois. Cette nouvelle fonction demandée par la DGFIIP vise à mettre en avant le conseil aux élus locaux et à y dédier une personne à temps plein. Sa mission porte sur le conseil en matière budgétaire, de finances, de conseil fiscal (dans la perspective de la réforme de la taxe d'habitation), d'analyse financière rétrospective et prospective, de régie et de dématérialisation. Elle peut également faire de la formation et s'adaptera aux besoins des communes.

Le Président indique qu'il peut lui mettre à disposition une salle de réunion et lui demande si elle conseille également les EPCI (CC2SO et Trinoval).

Madame MAGUERO-BELDAME répond par l'affirmative.

Le Président indique que Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture, organise une réunion le 5 octobre à 18h (dans un lieu à confirmer, sans doute à Poix-de-Picardie) pour échanger avec les maires sur le plan de relance économique.

Le Président indique que Christophe GÉRAUX est le nouveau président de Trinoval.

Christophe GÉRAUX, commune de Méricourt-en-Vimeu, confirme qu'après deux mandats de vice-président il a été élu président de Trinoval. Cette structure se tient à la disposition des maires. Des opérations de prévention et de sensibilisation sont possibles, auprès des élèves pour les communes qui ont des écoles, et auprès du grand public. Trinoval est à la disposition des communes pour coopérer et pour évoquer toute question.

Le Président indique que deux des six vice-présidents de Trinoval sont ressortissants de la CC2SO : Jean de BEAUFORT (Le Translay) et Alain DESFOSSÉS (Fresnoy-au-Val) président de la CC2SO. Les représentants de la Communauté de communes Nièvre et Somme sont Messieurs LOGNON et GAILLARD, et ceux de la Communauté de communes de la Picardie verte sont Messieurs MASSON et HUCLEUX.

## **Intervention de l'entreprise JJA pour la présentation de leur projet d'installation sur la zone d'activité de la Mine d'Or**

M. CHAUNIK, directeur général en charge des projets de développement du groupe JJA, indique que JJA est un groupe familial fondé voici 45 ans et dont le métier consiste à concevoir et à distribuer des produits d'équipement de la maison et de décoration à destination des professionnels. Les produits sont commercialisés à travers les marques Hespéride (mobilier de jardin), Atmosphera (mobilier d'intérieur et de décoration), 5five (aménagement d'intérieur) et Secret de gourmet (arts de la table).

JJA conçoit ses produits dans son siège situé au Blanc-Mesnil grâce à ses designers. Ses clients sont français et européens, des magasins de décoration indépendants de centre-ville, de périphérie et des enseignes comme Centrakor, Stokomani, Action ou Baboo, ainsi que les grandes surfaces (Leroy Merlin, Bricorama) ou les grandes surfaces alimentaires et des spécialistes du meuble. JJA compte 20 000 références et vend 160 millions d'unités par an. Son chiffre d'affaires s'élève à 500 millions d'€ et il emploie 900 personnes, son développement régulier depuis 10 ans l'oblige à développer sa logistique.

JJA conçoit ses produits et les fait produire par 600 fournisseurs de 26 pays, de la France à l'Asie. L'export concerne 57 pays, principalement situés en Europe.

Dans la Somme, JJA est présent depuis 10 ans sur les communes d'Argœuves et de Saint-Sauveur avec une plateforme de 110 000 m<sup>2</sup> qui emploie aujourd'hui 220 personnes. Autre implantation de 98 000 m<sup>2</sup> entre Flixecourt et Mouflers (ZAC des Hauts-Plateaux), qui pourrait s'étendre sur 99 000 m<sup>2</sup> supplémentaires et qui emploie 52 personnes et 120 intérimaires qui seront progressivement intégrés dans l'entreprise.

La ZAC de la Mine d'Or s'inscrit dans le développement de JJA dans la Somme. Le projet verra le jour en 2022 et devrait générer 220 emplois, sur le modèle de celui de la ZAC des Hauts-Plateaux, soit 98 000 m<sup>2</sup>. À terme, JJA représentera près de 1 000 emplois dans la Somme. Ce bâtiment sera desservi par un axe important de la zone, il comprendra huit cellules de 12 000 m<sup>2</sup>, des bureaux, un parking et des bassins. Il s'insère bien dans le paysage et s'appuie sur la végétation existante. Le projet est bien lancé, le dossier déposé malgré la crise sanitaire en mars 2020 est en cours d'instruction. Le PLU de Croixrault doit être modifié en deux endroits : la hauteur des bâtiments (pour accepter les 13,60 mètres du bâtiment) et le ratio du nombre de places de parking (200 places seront créées au lieu des 700 actuellement requises par le PLU). Une enquête publique se déroulera pendant le mois de novembre puis le permis de construire devrait être délivré en février prochain, les travaux commenceraient juste avant l'été et finiraient en mai 2022.

Cette implantation de JJA revêt trois enjeux :

- La création d'emplois (200 seront créés en CDI), qui seront variés, entre la logistique et les emplois administratifs. Les embauches commenceront au premier trimestre 2022.
- La fiscalité locale : cette implantation générera des ressources pour les collectivités (taxe foncière, CFE, dotations complémentaires) et JJA participera également au financement de projets agricoles locaux, conformément à la réglementation, avec un budget estimé à 300 000 €.
- L'économie locale : la construction générera des besoins en matière de restauration et d'hôtellerie, puis l'exploitation induira des activités de maintenance (avec des prestataires locaux), d'entretien, de gardiennage (5 postes nécessaires) et de transport. (JJA privilégie les transporteurs locaux). L'investissement s'élève au total à 45 millions d'€, et 60 % reviendront à des entreprises implantées localement.

Des actions de partenariat sont en cours, autour du développement durable avec l'utilisation de moteurs à hydrogène pour les véhicules et des relations à nouer avec des fournisseurs locaux (verrière, meubles).

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, s'enquiert de l'énergie choisie pour ce bâtiment qui sera sans doute assez gourmand.

M. CHAUNIK répond que ce bâtiment consomme peu d'énergie, la batterie des charriots est le plus gros poste de ce point de vue.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, s'enquiert du trafic envisagé.

M. CHAUNIK répond que la politique de JJA consiste à choisir ses implantations près d'autoroutes afin d'éviter les flux de camions sur les autres axes et dans les communes, comme c'est le cas sur ses autres implantations. En l'occurrence, les camions proviendront principalement du Havre.

Le Président précise que c'est une des raisons pour laquelle la zone s'appelle ZAC de la Mine d'Or, afin d'éviter que les chauffeurs se dirigent vers Croixrault.

Olivier DESMAREST, commune de Sainte-Segrée, demande si la pose de panneaux photovoltaïques et de récupérateurs d'eau pluviale (70 millions de m<sup>3</sup> pourraient être récupérés sur une telle surface) est envisagée.

M. CHAUNIK répond que ces bâtiments classés ICPE ne peuvent pas accueillir de panneaux photovoltaïques, pour des raisons de sécurité et d'assurance, et si c'était possible, il n'est pas acquis que cela soit rentable. Par ailleurs, JJA a l'obligation de récupérer l'intégralité des eaux de pluie (toiture et voirie), de les filtrer et de les infiltrer sur le site, d'où la dimension des bassins implantés. La réglementation interdit de disperser ces eaux ailleurs.

Le Président invite les élus à poser ces questions devant la préfecture le 5 octobre afin éventuellement d'infléchir la réglementation.

M. CHAUNIK précise que l'eau peut être récupérée pour les propres besoins du site, mais pas pour les besoins de sites extérieurs.

Arnaud de MONCLIN, comme de Courcelles-sous-Thoix, s'enquiert de la signification ICPE et du motif de ce classement.

M. CHAUNIK répond que cela signifie Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Tout bâtiment de logistique est soumis soit à un régime de déclaration, soit, dans le cas de bâtiments de plus grande taille, à un régime d'autorisation, qui est le plus contraignant d'Europe, avec un dossier comprenant une étude d'impact de 160 pages (incluant impact environnemental du site et du transport, impact sur les équipements collectifs environnants), puis la DREAL rend un avis favorable ou non. Ce classement est lié à la volumétrie du site, mais pas au type des produits entreposés, qui ne sont pas dangereux. Les huit cellules seront équipées de murs coupe-feu 4 heures, de sprinklers et de colonnes sèches, et un bassin spécifique sera creusé. En France, jamais un sinistre n'a été enregistré sur un bâtiment répondant aux normes ICPE.

La DREAL interrogera tous les services de l'État concernés sur l'impact du projet de JJA sur l'écosystème au sens large.

M.xxxxx (ne s'est pas présenté) demande si des fouilles archéologiques sont prévues.

M. CHAUNIK répond que c'est une obligation. Elles ont été réalisées et n'ont pas mis au jour d'élément remarquable justifiant des fouilles complémentaires.

Le Président confirme que les fouilles ont été réalisées sur cette zone cet été. Elles se poursuivront sur

l'autre partie de la zone.

M. CHAUNIK rappelle que l'exploitant est chargé également de réaliser des études de sol.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thaix, s'enquiert de la couleur et de la décoration extérieure du bâtiment.

M. CHAUNIK répond que la couleur sera grise pour s'intégrer dans l'environnement, avec un bardage qui rend le bâtiment le moins visible et le mieux intégré possible. Aucune enseigne lumineuse n'est prévue, le seul éclairage sera lié à la sécurité.

Eddy GOETHALS, commune de FRICAMPS, demande si le site sera ouvert nuit et jour.

M. CHAUNIK répond que le site sera ouvert selon un rythme de deux équipes, l'une le matin et l'autre le soir, et les employés administratifs travailleront de 8h à 18h. Le site n'aura pas le droit d'être actif ni la nuit ni le dimanche.

JJA a rencontré les entrepreneurs locaux qui ont des produits pouvant entrer dans sa gamme, afin de nouer des partenariats.

Jean-Bernard GRUBIS confirme que cette démarche a été entreprise avec François FROIDURE afin de permettre aux entreprises locales de bénéficier de ce marché. Des pièces de bois et de la verrerie sont visées, cette démarche ne s'adresse pas forcément à de grandes entreprises, il convient juste de mettre à profit des savoir-faire locaux.

Le Président précise que de nombreux habitants de la CC2SO travaillent dans des verreries situées autour de son territoire.

M. CHAUNIK explique que JJA considère qu'il doit participer à l'animation économique de ses territoires d'implantation. JJA est numéro 1 en France et numéro 2 en Europe. Il convient bien sûr que les produits soient en adéquation avec les gammes de JJA et, surtout, avec la demande des clients et les tendances de consommation. Cette démarche débute, elle accélérera après la crise sanitaire.

Jean-Bernard GRUBIS explique que cette démarche ressemblera à celle du PAT, avec un abondement de JJA pour des compensations collectives agricoles, dans des logiques de projets collectifs qui lanceront une dynamique territoriale. Sur la zone de MOUFLERS, ces compensations ont donné lieu à une vraie bataille pour que les sommes collectées soient consommées sur le territoire, contrairement à la volonté de l'État et de la DDTM, qui auraient pu faire que ces sommes bénéficient à des projets de Lozère, de Corse ou de Bretagne.

Le Président observe qu'il importe que le territoire propose des projets suffisamment intéressants.

Jean-Bernard GRUBIS confirme qu'un travail est lancé sur le territoire avec la CC2SO et la chambre d'agriculture de façon à faire émerger prochainement des projets pouvant bénéficier des compensations.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, s'enquiert de la politique de JJA pour améliorer son *sourcing* Made in France, alors que la plus grande partie de ses produits viennent du Havre et que la production locale ne devrait pas dépasser quelques dixièmes de pourcents de son offre.

M. CHAUNIK confirme que la majorité des flux de JJA viennent du Havre, d'autres viennent des ports de Dunkerque et d'Anvers. Les fournisseurs européens sont localisés en Europe de l'Est. Pendant le confinement, toute la classe politique a pris conscience de la dépendance à l'égard de l'étranger et notamment de l'Asie. JJA réfléchit à modifier ses flux d'approvisionnement pour, si possible, petit à

petit, réorienter une partie de ses flux sur l'Europe et sur la France ; c'est facile à dire, mais c'est moins facile à faire, tant l'outil industriel français s'est déplacé en Europe de l'Est, et les compétences ont été perdues. C'est un mouvement de fond pour beaucoup d'entreprises.

Le Président indique que le compromis a été signé le 13 mars, la veille du confinement.

M. CHAUNIK propose de présenter à nouveau le projet à des communes de façon plus précise si c'est nécessaire.

Le Président estime qu'il serait formidable que l'activité industrielle revienne en France, mais comme le montre la production de masques, ce processus est lourd et long.

## **2. BUDGET / FINANCES**

### **2.1. Budget principal : Décision modificative n°3**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'il est proposé d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget principal :

**Décision modificative**

Organisme : CC2SO  
 Budget : CC2SO PRINCIPAL

Page 1 sur 3

Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
	Exercice		
	Période		
	Arrêté le		

**Critères**

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue, Service gestionnaire

F	FONCTIONNEMENT		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>2 194,03</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 940,00</b>	<b>0,00</b>
<b>60632</b>	<b>Fournitures de petit équipement</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>
CRECHEFRIP	CRECHE FRIPOUILLES	90,00	0,00
RAM	RAM	1 510,00	0,00
<b>6064</b>	<b>Fournitures administratives</b>	<b>40,00</b>	<b>0,00</b>
RAM	RAM	40,00	0,00
<b>6068</b>	<b>Autres matières et fournitures</b>	<b>1 300,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	450,00	0,00
RAM	RAM	850,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>-745,97</b>	<b>0,00</b>
<b>6332</b>	<b>Cotisations versées au F.N.A.L.</b>	<b>200,00</b>	<b>0,00</b>
PERISCOL	PERISCOLAIRE	2 200,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-2 000,00	0,00
<b>6336</b>	<b>Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territori</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	3 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	6 500,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-9 000,00	0,00
<b>64111</b>	<b>Rémunération principale</b>	<b>-77 000,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	83 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	150 000,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-310 000,00	0,00
<b>64112</b>	<b>Supplément familial de traitement et indemnité de résidence</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>
PERISCOL	PERISCOLAIRE	1 200,00	0,00
<b>64118</b>	<b>Autres indemnités</b>	<b>9 300,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	1 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	3 300,00	0,00
VOIRIE	VOIRIE SERVICES TECHNIQUES	5 000,00	0,00
<b>64131</b>	<b>Rémunérations</b>	<b>102 254,03</b>	<b>0,00</b>
ESPACEVERT	ESPACES VERTS	-16 745,97	0,00
HGI	HALTE GARDERIE ROULDOUDOU	6 000,00	0,00
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	280 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	278 000,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-445 000,00	0,00
<b>64132</b>	<b>Supplément familial de traitement et indemnité de résidence</b>	<b>5 200,00</b>	<b>0,00</b>
CREC	CRECHE FRIMOUSSES	2 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	3 200,00	0,00
<b>64138</b>	<b>Primes et autres indemnités</b>	<b>10 500,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	5 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	5 500,00	0,00
<b>64162</b>	<b>Emplois d'avenir</b>	<b>-12 300,00</b>	<b>0,00</b>
PERISCOL	PERISCOLAIRE	2 700,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-15 000,00	0,00

<b>6451</b>	<b>Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	100 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	128 000,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-210 000,00	0,00
<b>6453</b>	<b>Cotisations aux caisses de retraites</b>	<b>-56 000,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	10 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	44 000,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-110 000,00	0,00
<b>6454</b>	<b>Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.</b>	<b>-11 500,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	10 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	2 500,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-24 000,00	0,00
<b>6458</b>	<b>Cotisations aux autres organismes sociaux</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>
PERISCOL	PERISCOLAIRE	2 500,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-1 000,00	0,00
<b>6475</b>	<b>Médecine du travail, pharmacie</b>	<b>7 400,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	8 000,00	0,00
PERISCOL	PERISCOLAIRE	400,00	0,00
SCOLAIRE	SCOLAIRE	-1 000,00	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	<b>2 194,03</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>-60,97</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>-60,97</b>	<b>0,00</b>
NONAFFECTE	NON AFFECTE A UN SERVICE	-60,97	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 255,00</b>	<b>0,00</b>
<b>7478222</b>	<b>Caisses d'allocations familiales</b>	<b>2 255,00</b>	<b>0,00</b>
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	350,00	0,00
RAM	RAM	1 905,00	0,00

I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	243 730,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	164 030,00	0,00
2152	Installations de voirie	295 180,00	0,00
COMMUNIC	COMMUNICATION	295 180,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	-3 000,00	0,00
CRECHEFRIP	CRECHE FRIPOUILLES	-3 000,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 700,00	0,00
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	1 700,00	0,00
2188	Autres	-129 850,00	0,00
COMMUNIC	COMMUNICATION	-143 480,00	0,00
CREC	CRECHE FRIMOUSES	2 380,00	0,00
CRECHEFRIP	CRECHE FRIPOUILLES	11 250,00	0,00
4581	Opérations sous mandat	79 700,00	0,00
458105	Montagne Fayel VC n° 10	1 000,00	0,00
VOIRIE	VOIRIE SERVICES TECHNIQUES	1 000,00	0,00
458190	Fonds de relance Covid	78 700,00	0,00
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	78 700,00	0,00
R	RECETTE	243 730,00	0,00
13	Subventions d'investissement	116 077,00	0,00
13241	Communes membres du GFP	112 517,00	0,00
VOIRIE	VOIRIE SERVICES TECHNIQUES	112 517,00	0,00
1328	Autres	3 560,00	0,00
CREC	CRECHE FRIMOUSES	1 360,00	0,00
CRECHEFRIP	CRECHE FRIPOUILLES	1 100,00	0,00
JEUN	JEUNESSE ACM MERCREDI	1 100,00	0,00
22	OP 22 GOLF MINIATURE	47 953,00	0,00
1313	Départements	47 953,00	0,00
OP22	OP 22 GOLF MINIATURE	47 953,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	79 700,00	0,00
458205	Montagne Fayel VC n° 10	1 000,00	0,00
VOIRIE	VOIRIE SERVICES TECHNIQUES	1 000,00	0,00
458290	Fonds de relance Covid	78 700,00	0,00
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	78 700,00	0,00

Au niveau des dépenses, 2 940 € correspondent à un appel à projets de la CAF (2 255 €).

Des frais de personnel ont été répartis dans chacun des services, plutôt que de les centraliser dans le budget scolaire, ce qui occasionne une correction de 745,97 €.

Les budgets de crédit de personnel ont permis de verser la prime COVID pour un montant de 162 000 €.

Au niveau de l'investissement, 295 180 € correspondent à l'installation de panneaux lumineux dans des communes de la CC2SO, financés sur 2019, 2020 et 2021.

L'achat d'un véhicule pour la crèche des Fripouilles et de matériel représentent 9 000 € et 2 250 € pour l'investissement de l'appel à projets CAF. Pour cet appel à projets, les dépenses d'investissement s'élèvent au total à 6 330 €.

Une opération sous convention de mandat s'élève à 1 000 € à Montagne-Fayel et le plan de relance COVID pour les entreprises représente 78 700 €, soit 243 730 € de dépenses au total.

Ces dépenses sont équilibrées en recettes avec 112 517 € (fonds de concours pour les travaux des communes), 3 560 € (recettes d'investissement dans le cadre de l'appel à projets de la CAF) et 47 953 € (subventions du conseil départemental pour le minigolf), 1 000 € pour Montagne-Fayel et 78 700 € pour le plan de relance (avances remboursables).

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 119 voix POUR, 1 ABSTENTION (BOUTILLIER Corinne) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 3 du Budget principal 2020.**

## 2.2. Budget principal : Admissions en non-valeur

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la trésorerie a demandé d'admettre en non-valeur les sommes ci-dessous pour un total de 3 939,43 €. Elle précise que ces admissions en non-valeur font suite à des jugements de la commission de surendettement.

<b>PRINCIPAL</b>	431,20 €	Cantine	Années 2016, 2017 et 2018
	178,46 €	Portage repas	Années 2009 et 2011
	1 247,77 €	Cantine	Années 2016 et 2017
	678,40 €	Cantine	Année 2018 et 2019
	639,60 €	Cantine	Années 2017 et 2018
	308,00 €	Cantine	Années 2017 et 2018
	347,20 €	Cantine	Année 2017
	108,80 €	Cantine	Années 2018 et 2019
	<b>3 939,43 €</b>		

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 109 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc), 7 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, GOETHALS Eddy, LENGLET Xavier) et 8 non-participations au vote, APPROUVE les admissions en non-valeur pour un montant de 3 939.43 € sur le budget principal.**

## 2.3. Budget REOM : Admissions en non-valeur

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la trésorerie a demandé d'admettre en non-valeur les redevances d'enlèvement des ordures ménagères ci-dessous pour un total de 1 840,35 €. Elle précise que ces admissions en non-valeur font suite à des jugements de la commission de surendettement.

<b>REOM</b>	316,11 €	Années 2012, 2014 et 2015
	245,00 €	Année 2017
	245,00 €	Année 2017
	182,21 €	Années 2017, 2018 et 2019
	426,22 €	Années 2013 et 2014
	425,81 €	Années 2015, 2016 et 2017
	<b>1 840,35 €</b>	

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 110 voix POUR, 3 voix CONTRE (GREVIN Cécile, SIMON André, BRUTELLE Hervé), 10 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, DE SAINT GERMAIN Lyliane, NOPPE Robert, GUICHARD Anthony, LAFARGUE Guillaume, HESSE Hervé, LENGLET Xavier) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les admissions en non-valeur pour un montant de 1 840.35 € sur le budget REOM.**

## 2.4. Budget SPANC : Admissions en non-valeur

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la trésorerie a demandé d'admettre en non-valeur les redevances d'assainissement ci-dessous pour un total de 226,05 €. Elle précise que ces admissions en non-valeur font suite à des jugements de la commission de surendettement.

<b>SPANC</b>	32,00 €	Année 2016
	100,05 €	Années 2007 à 2011
	30,00 €	Année 2015
	32,00 €	Année 2017
	32,00 €	Année 2017
	<b>226,05 €</b>	

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 113 voix POUR, 2 voix CONTRE (SIMON André, BRUTELLE Hervé), 9 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, GREVIN Cécile, DE SAINT GERMAIN Lyliane, GOETHALS Eddy, GUICHARD Anthony, LENGLET Xavier, MARTIN Christophe) et 8 non-participations au vote, APPROUVE les admissions en non-valeur pour un montant de 226.05 € sur le budget SPANC.**

## 2.5. Budget annexe Centre Social : Décision Modificative n°2

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe Centre Social :

Décision modificative			
Organisme : CC2SO		Page 1 sur 1	
Budget : CENTRE SOCIAL			
Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
	Exercice		
	Période		
	Arrêté le		

  

Critères	
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue	

  

F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	30 005,00	0,00
011	Charges à caractère général	30 000,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00
R	RECETTE	30 005,00	0,00
74	Dotations et participations	30 000,00	0,00
7478222	Caisses d'allocations familiales	30 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
75888	Autres	5,00	0,00

Lors de la reprise du centre social, la CC2SO s'était engagée à mettre en place des espaces de vie sociale sur plusieurs lieux. Pour cette réflexion, il a été décidé de se faire accompagner par un bureau d'études, ce qui occasionne l'inscription d'une dépense de 30 000 € et une recette de 30 000 € par la CAF. De plus, des corrections pour un total de 5 € sont opérées au niveau du prélèvement à la source.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 112 voix POUR, 1 voix CONTRE (DANCOURT David), 7 ABSTENTIONS (PIETERS Jean-Pascal, BAYART Dominique, DE SAINT GERMAIN Lyliane, TEN Alexis, VASSEUR Dany, D'HAILLECOURT Bernard, CROSNIER Gérard) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 2 du Budget annexe Centre Social 2020.**

## 3. Election de délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.

Le Président rappelle que les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines prévoient la désignation de 8 délégués titulaires pour notre EPCI. Lors du conseil communautaire du 7 courant, deux délégués titulaires ont été désignés ainsi que 2 suppléants.

Le syndicat ne prévoyant pas de suppléant, il convient donc de désigner 6 délégués supplémentaires pour représenter les communes d'Airaines, Allery, Laleu et Métigny.

**Pour mémoire ont déjà été désignés :**

### TITULAIRES

HEBERT Thierry (Avelesges)  
BORDE René (Métigny)

### SUPPLEANTS

BAILLEUL Dominique (Airaines)  
LERCH Didier (Allery)

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, explique que les communes concernées sont Airaines, Laleu, Métigny et Allery.

Le Président s'enquiert des candidatures.

- ✓ François QUIGNON, commune d'Allery, présente sa candidature.
- ✓ Pascal BOUTON, commune de Métigny, présente sa candidature.
- ✓ Jean-Pierre TERNISIEN, commune de Laleu, présente sa candidature.

En l'absence de candidature supplémentaire, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 119 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 2 non-participations au vote, ELIT les membres ci-dessous au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de l'Airaines :**

**Monsieur HEBERT Thierry d'Aveslges ; Monsieur BORDE René de Métigny  
Monsieur BAILLEUL Dominique d'Airaines ; Monsieur LERCH Didier d'Allery  
Monsieur QUIGNON François d'Allery ; Monsieur BOUTON Pascal de Métigny  
Monsieur ROUILLARD François d'Airaines ; Monsieur TERNISIEN Jean-Pierre de Laleu**

Le Président indique qu'il convient de désigner un membre à la commission finances.

Alain ROUX, commune d'Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature.

En l'absence de candidature supplémentaire, le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 120 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 non-participations au vote, ELIT Monsieur ROUX Alain membre de la commission FINANCES.**

#### **4. Election d'un délégué au CIAS**

Le Président de la Communauté de Communes étant président de droit au CIAS, ce dernier n'est pas comptabilisé comme représentant au sein dudit CIAS. Il convient donc de procéder à la désignation d'un membre supplémentaire.

Le Président propose de désigner Amaury CAULIER, commune de Oisemont, car il est déjà vice-président en charge de la commission Bien vieillir.

En l'absence de candidature supplémentaire, le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 116 voix POUR, 2 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 3 non-participations au vote, ELIT Monsieur CAULIER Amaury membre du CIAS.**

### **5. TOURISME**

#### **5.1. Tarification du marché de Noël de Conty**

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, explique que le marché de Noël de Conty reste prévu, bien que des doutes sur sa tenue existent en raison de la crise sanitaire. La commission qui s'est réunie le 22 septembre a arrêté les tarifs suivants :

- ✓ 30 € pour les exposants
- ✓ 50 € pour le restaurateur ou le traiteur présent

45 à 50 exposants seraient prévus.

Le Président précise que ces tarifs seront reconduits en 2021 afin d'éviter de soumettre au vote ce point chaque année.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 116 voix POUR, 3 voix CONTRE (FURGEROT Christian, TEN Alexis, D'HAILLECOURT Bernard), 3 ABSTENTIONS (FERTEL Nicole, GUILLAIN Lionel, LEPINE Patrick) et 3 non-participations au vote,**

**- FIXE la tarification du marché de Noël comme suit : - 30 € pour un stand (tarif unique) et 50 € pour le restaurateur,**

**- PRECISE que cette tarification demeure valable tant qu'elle n'aura pas été rapportée.**

## **6. Culture / Festival**

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, rappelle que la cinquième Edition du Festival le Chahut Vert s'est trouvée annulée compte tenu de la crise sanitaire. La commission Culture, dans sa séance du 10 septembre, propose de reconduire ce Festival les 27, 28 et 29 août 2021.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur ce point afin de reconduire la programmation des différentes troupes. L'avis favorable du Conseil Communautaire entraînera de fait l'inscription obligatoire des crédits nécessaires à la tenue du Festival au budget primitif 2021.

Les agents communautaires avaient bien travaillé sur cette programmation et il convient de reporter le budget.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 116 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (FURGEROT Christian, LEFEBVRE Grégory, CHARBONNIER Sylvain, LEJEUNE Denis, CROSNIER Gérard, GUILLAIN Lionel) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la reconduction du Festival le Chahut Vert les 27, 28 et 29 août 2021 ainsi que l'inscription des sommes nécessaires au budget primitif 2021.**

## **7. AQUASOA**

### **7.1 Tarification de l'activité prénatale**

François THIVERNY, vice-président en charge de la commission Equipements Sportifs, propose de modifier les tarifs de l'activité prénatale comme suit :

- participation de 2 sages-femmes : 20 € TTC/séance (pendant les horaires d'ouverture au public de l'espace aquatique, sans encadrement d'un MNS) ;

- 4 € TTC/femme enceinte

- 4 € TTC/accompagnant

Les séances ne seront assurées qu'avec un minimum de 5 personnes.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 120 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (CHARBONNIER Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard) et 3 non-participations au vote, FIXE la tarification prénatale comme reprise ci-dessus.**

## **8. Ressources Humaines**

### **8.1. Modification du tableau indicatif des emplois**

Le Président propose la modification de durée de travail et la création d'emploi ci-dessous :

- AQUASOA : augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent. La quotité hebdomadaire sera fixée à 28 heures au lieu de 17h30 précédemment.
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : création d'un poste de chargé de mission pour l'animation du Cluster VERT.

François FROIDURE du service Développement Economique explique que l'association du cluster VERT repose sur trois piliers :

- Energies renouvelables : zéro émission de CO2, panneaux photovoltaïques, l'intermittence des énergies vertes et le stockage de l'énergie, la mobilité. L'énergie éolienne sur le territoire de la CC2SO représente 21 parcs, 200 éoliennes, 400 MW et 650 GWh produits. Le développement du photovoltaïque est compliqué et pas toujours viable sur le plan économique. La biomasse du territoire est très importante. La production d'hydrogène est visée (hydrolyse, pyrogazéification, méthanisation), ainsi que la récupération de la chaleur des entreprises. Il convient d'expérimenter de nouvelles solutions de stockage de l'énergie pour développer une capacité d'exportation de l'énergie et développer la production d'énergies propres comme facteur d'implantation de nouvelles entreprises.
- Agriculture : consommer local grâce à des outils de transformation adaptés, diversifier les productions, adapter les cultures au changement climatique (pourquoi pas l'implantation de vignobles). Ces travaux sont en lien avec le PAT. Mise en place d'une cuisine centrale et d'un magasin de producteurs (avec des casiers connectés) et de petits magasins locaux. Une place de marché local ou régional est également envisagée. Des études seront lancées dans les prochains mois.
- Matériaux biosourcés : paille, bois, chanvre, colza, miscanthus. Le territoire peut produire ces matières, les transformer sur place et les orienter vers la construction. Cette filière serait créée sur le territoire.

Le cluster VERT vise à travailler dans la transfilialité pour réinventer le développement économique local. Un de ses premiers projets concrets concerne l'hydrogène vert produit à partir de l'électrolyse de l'eau. L'énergie produite serait utilisée pour la mobilité ou les entreprises. L'énergie utilisée proviendrait de sources durables.

La mise en place du cluster VERT bénéficie de disponibilités foncières sur la zone de la Mine d'Or. La construction d'un bâtiment dédié aux activités de recherche et d'expérimentations du cluster est prévue.

Pour ces travaux, la création d'un poste de chargé de mission pour l'animation du cluster est nécessaire. La personne facilitera la coopération entre les membres du cluster et les partenaires extérieurs, développer l'offre de services du cluster, initier, développer et entretenir les partenariats institutionnels et/ou opérationnels, représenter le cluster auprès des pouvoirs publics, participer à des réflexions collectives, soutenir la création de partenariats, contribuer au développement du réseau (notamment des entreprises), mobiliser les acteurs régionaux, assurer ou superviser la gestion administrative de la vie associative, élaborer des documents de communication, assurer l'interface entre les prestataires, animer le comité de pilotage et les réunions plénières pour les prises de décision.

Le cluster VERT verra le jour début 2021.

Le Président explique que le cluster VERT consiste à créer une dynamique et à utiliser par exemple l'énergie perdue des éoliennes. Cette initiative a intéressé le gouvernement et les investisseurs. Il convient donc d'embaucher un chargé de mission pour développer le projet et ensuite être éventuellement embauché par le cluster.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, demande quelle eau sera utilisée pour la production de l'hydrogène.

François FROIDURE répond qu'il est envisagé d'utiliser les eaux traitées de Trinoval, une discussion est engagée à ce sujet.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, estime qu'il serait possible de puiser l'eau dans le bassin Artois-Picardie.

François FROIDURE répond que les quantités d'eau nécessaires ne sont pas importantes.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, ajoute qu'il faudrait explorer d'autres pistes que celle consistant à creuser un forage pour puiser de l'eau en vue de produire de l'énergie.

Le Président ajoute que l'eau de l'équipement aquatique pourrait également être utilisée.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, rappelle que le cluster VERT repose sur trois piliers : industrie, recherche et enseignement. Il demande si l'installation d'une structure d'enseignement, lycée agricole ou autre, est envisagée.

Le Président répond que c'est une éventualité, mais il ne faut pas annoncer de tels projets sans certitude sur la faisabilité. Des chercheurs de l'université d'Amiens sont prêts à intégrer le cluster.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, évoque le Cluster Energaïa d'Amiens.

Eddy GOETHALS, commune de FRICAMPS, indique que certains opérateurs préparent des produits nouveaux, par exemple l'isolation à base de chanvre, et il demande si le cluster VERT se rapprochera de ces opérateurs.

Le Président répond que c'est tout l'intérêt du cluster, qui marie la recherche, les coopératives, etc. Il convient de faire vite car de nombreux acteurs y réfléchissent. L'hydrogène capte 2 milliards d'€ du plan de relance, donc la CC2SO a intérêt à s'y intéresser rapidement.

François FROIDURE indique que des contacts avec les coopératives de matériaux biosourcés sont en cours, des ateliers sont organisés avec elles sur les premiers sujets à traiter dans le Cluster. La question des formations est récurrente et sera sans doute abordée prioritairement dans le cadre du cluster.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 113 voix POUR, 2 voix CONTRE (DEVAUX Ginette, SANGNIER Yann), 4 ABSTENTIONS (VAQUER Florence, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, DANCOURT David) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la modification du tableau indicatif des emplois ci-dessous :**

- **AQUASOA : La quotité hebdomadaire de travail d'un agent sera fixée à 28 heures au lieu de 17h30 précédemment.**
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : création d'un poste de chargé de mission, catégorie B ou A pour l'animation du Cluster VERT.**

## **9. Service d'Accompagnement pour Bien Vieillir à Domicile (SAVD)**

### **9.1. Validation du Plan d'Actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Delphine DAMAY, du SAVD, explique que le PAT est une réponse à un appel à projets résultant de la déclinaison du plan national pour l'alimentation de 2018. La CC2SO a été lauréate de l'appel à projets de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) pour la mise en place d'un projet alimentaire territorial en 2018 et elle a obtenu une subvention de 25 000 € pour faire intervenir un prestataire extérieur chargé d'effectuer le diagnostic du PAT. Quatre entreprises avaient postulé et la Chambre d'agriculture a été retenue. Le PAT a donc été élaboré en lien avec la chambre d'Agriculture et a donné lieu à de multiples réunions et contacts avec les acteurs de l'alimentation sur le territoire et avec ses habitants. Il en est ressorti un plan d'actions, lequel a été remis aux conseillers communautaires et doit faire l'objet d'une validation devant l'assemblée.

Le PAT a quatre axes principaux :

- La justice sociale : accès à une alimentation de qualité pour tous et juste rémunération des agriculteurs
- L'éducation alimentaire
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'ancrage territorial

Les remarques et idées des agriculteurs, des collectivités, des services de l'état, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des consommateurs ont été prises en compte.

Le PAT est transversal aux autres services de la CC2SO. Le diagnostic a nécessité cinq réunions collectives, douze entretiens individuels, une enquête auprès de 150 consommateurs, un « challenge 119 », deux forums (en juin 2019 avec 128 participants pour le recueil des idées et en janvier 2020 pour la restitution). Treize fiches d'action ont été réalisées et 81 personnes se sont inscrites à des ateliers.

**Philippine FIESS de la chambre d'agriculture**, explique que 5 thèmes structurent ce PAT.

La première thématique mise en avant est la production dans laquelle trois objectifs ont été définis :

- Favoriser l'installation agricole et la recherche de main d'œuvre, avec par exemple un service de communication des emplois saisonniers disponibles sur le territoire et développer le woofing (hébergement contre travail)
- Favoriser l'accès à la terre pour faciliter le développement des petites structures de maraîchage (permaculture), par exemple l'utilisation des terres communales, accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles, continuer à réfléchir aux alternatives aux traitements phytosanitaires
- Mettre en avant la diversification des produits agricoles : développer les productions locales et dynamiser les productions qui sortent du lot (peu de cultures maraîchères)

Pour la transformation, un objectif principal a été mis en avant : favoriser les outils de transformation individuels et collectifs qui sont rares sur le territoire.

Pour la distribution, plusieurs objectifs sont ressortis :

- Développer des solutions adaptées aux filières de proximité, par exemple les circuits courts, les points de vente sur le territoire
- Développer l'approvisionnement de la restauration hors domicile, en améliorant les liens entre les producteurs et les distributeurs, et en proposant des repas pour les lieux sans restaurant d'entreprise
- Favoriser les initiatives de vente directe dans les fermes

Pour la consommation, les objectifs sont les suivants :

- Valoriser les productions locales en améliorant la visibilité des producteurs locaux, en communiquant sur les produits locaux, les métiers agricoles et les modes de travail et de production des agriculteurs. Cette valorisation est un point très important pour les acteurs du PAT.
- Sensibiliser un large public aux enjeux d'une alimentation locale, durable et économique
- Développer des projets d'accessibilité sociale, en limitant les intermédiaires, avec des bourses aux légumes, des mises en relation avec les épiceries sociales et solidaires. Proposer un service de transport vers les lieux de travail pour les personnes à mobilité réduite.

Pour l'éducation et la santé, les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire, développer dans les cantines les comportements antigaspillage et sensibiliser contre le gaspillage
- Accompagner la population vers une démarche responsable pour l'environnement, créer des espaces de biodiversité, sensibiliser les enfants, développer le vrac, réduire les emballages
- Sensibiliser sur l'activité physique et l'hygiène alimentaire, développer les jardins potagers participatifs, étiqueter des produits (avec le nutriscore ou autre système), proposer une option cuisine à l'école, développer le sport dans les écoles, organiser des ateliers budget et des ateliers cuisine
- Partager les savoirs alimentaires, par exemple sur la conservation des aliments

Au total, 187 idées ont été positionnées en fonction de leur importance et de leur portée (court, moyen ou long terme).

Les prochains projets du PAT sont les suivants :

- Mise en place d'un réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (subvention de l'Ademe de 37 000 € pour recrutement d'un chargé de mission pendant 1 an)
- Améliorer l'éducation alimentaire : subvention de 50 % (sur un budget de 27 522 €) en cours de traitement par la DRAF
- Demande de la labellisation PAT par le ministère de l'Agriculture

Amaury CAULIER, vice-président en charge du bien vieillir, explique qu'il importe de mettre en lumière les producteurs locaux et retrouver un lien avec eux. Le PAT prend tout son sens avec le cluster VERT.

Le Président souligne que ce projet est très concret, la crise sanitaire l'a montré.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, estime que ce projet est très important, il concerne chacun d'entre nous, il est bon pour la planète. Il proposera à sa commune d'organiser le concours des

jardins potagers. Il est possible de faire des cultures de qualité et de quantité, il a observé que la permaculture permet de produire énormément en évitant les problèmes d'insectes et autres.

Le Président indique que le PAT concerne à la fois les producteurs, les consommateurs, les restaurateurs et autres. Pour la CC2SO, cela concerne les repas servis, l'éducation alimentaire, etc. La compétence scolaire de la CC2SO doit permettre de promouvoir les comportements alimentaires plus sains chez les enfants, ce qui sera bénéfique sur la santé.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, soutient le PAT. Il explique qu'il faut aider les producteurs locaux à se convertir pour pouvoir vendre localement est un axe de travail important, par exemple avec le FISAC.

Le Président indique que les producteurs ne sont pas éligibles au FISAC. Il convient de poser cette question aux services de l'État.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré par 116 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, QUEVAUVILLERS Louis, MICHAUX Colette, DANCOURT David) et 3 non-participations au vote, APPROUVE le Plan d'Actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT), lequel est annexé à la présente.***

### **9.2. Convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif Bien Vieillir@Domicile**

Amaury CAULIER, vice-président en charge du bien vieillir, indique que la CC2SO a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le Département visant à développer des solutions innovantes favorisant la vie à domicile des personnes âgées afin de retarder leur accueil en établissement. Dans la réponse, la CC2SO s'est associée au CIAS et à Soins Services (Service d'hospitalisation à domicile) afin de proposer une solution de qualité visant à permettre à nos anciens de demeurer en leur domicile.

Ce projet se présente sous la forme d'une plateforme de services proposés en lien avec la Marpa de Quevauvillers.

Les prestations seraient gratuites pour les bénéficiaires des minima sociaux et les personnes non imposables, puis elles seraient tarifées de 25 à 100 € par mois pour les autres.

Le Conseil est invité à autoriser le Président à revêtir de sa signature la convention de partenariat à intervenir entre la CC2SO, le CIAS et l'Association Soins Services.

Le Président indique que l'association Soins Services est désormais basée dans la maison de santé d'Hornoy-le-Bourg, grâce au travail de la CC2SO avec l'EPISSOS.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 119 voix POUR, 1 ABSTENTION (WURMSER Marc) et 1 non-participation au vote, APPROUVE la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif Bien Vieillir@Domicile, INVITE son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.***

### **9.3. Avenant n°1 à la convention SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile)**

Amaury CAULIER, vice-président en charge du bien vieillir, rappelle que le SPASAD regroupe le service de soins infirmiers à domicile « Mutuelle du Bien Vieillir » de Poix-de-Picardie, le service de soins infirmiers à domicile de l'EPISSOS à Airaines et la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest pour son service d'aide à domicile et le SAVD.

Ce SPASAD est expérimental et a bénéficié de financements de l'ARS Hauts-de-France perçus par la CC2SO. Au regard des charges afférentes au SPASAD, il convient de reverser la somme de 3 129,25 € au profit du SIAD MBV et 9,25 € au profit du SIAD EPISSOS.

Pour permettre ces versements, il vous est proposé d'autoriser le Président à revêtir de sa signature l'avenant financier n°1 à la convention de partenariat SAAD – SSIAD – SAVD.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, demande si le SPASAD comprend un nouveau métier correspondant aux soins à domicile.

Delphine DAMAY explique que le SAVD coordonne les services du SPASAD. Les infirmières des SIAD restent responsables de leur service. La coordination des actions permet d'améliorer la prise en charge des bénéficiaires. Chaque métier est respecté et valorisé. Le SPASAD œuvre également pour la prévention et met en valeur les métiers des aides à domicile et des auxiliaires de vie.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, confirme que désormais les différents intervenants se coordonnent mieux.

Delphine DAMAY ajoute que chacun est au même niveau, le SPASAD s'organise pour optimiser la prise en charge.

Le Président explique que les services ont réalisé qu'ils avaient tout intérêt à coopérer. Il loue l'investissement de Delphine DAMAY et la remercie.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 120 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE l'avenant n°1 à la convention SPASAD et INVITE son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.**

#### **9.4. Convention REGAL (Réseau d'Evitement du Gaspillage Alimentaire)**

Amaury CAULIER, vice-président en charge du bien vieillir, explique que dans le cadre du projet alimentaire territorial, la Communauté de Communes adhère au Réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL). L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) finance un poste de contractuel/chargé de missions pendant 12 mois, à hauteur de 37 000 € (pour un budget global de 54 283 €), soit une subvention de 68 %.

Les principales missions du REGAL concernent :

- la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux et des consommateurs sur le gaspillage alimentaire
- le développement de partenariats entre les acteurs locaux et les habitants
- la mise en place d'actions concrètes.

Le Conseil est invité à autoriser le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir, laquelle a été remise en séance.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 118 voix POUR, 1 voix CONTRE (ROUILLARD François), 1 ABSTENTION (LEFEBVRE Grégory) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la convention relative au Réseau d'Evitement du Gaspillage Alimentaire (REGAL) et INVITE son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.**

Le Président explique que la CC2SO parvient à saisir les opportunités de subventions et d'appels à projets alors que l'argent public se raréfie.

## **10. VOIRIE**

### **10.1. Intégration et déclassement de voies dans le réseau communautaire**

Pierre ROBITAILLE, vice-président chargé de la voirie, indique que la commission « Voirie » s'est prononcée favorablement le 17 septembre dernier sur l'intégration et le déclassement des voies suivantes du réseau communautaire :

- Commune de Conty : **intégration** du chemin dit du Bellican (voie desservant une habitation). Cette voie correspond à la définition de la voirie d'intérêt communautaire.

- Commune de VERGIES : **classement** du chemin dit Marolle (voie communale de liaison Saint-Maulvis/Heucourt-Croquoison). Cette voie correspond à la définition de la voirie d'intérêt communautaire.
- Commune de Hornoy-le-bourg : **déclassement** temporaire pour travaux d'élargissement de la rue Voltaire desservant la résidence Daniel Croizé.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 116 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc), 3 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, LEGRAND Anne, DUSSUELLE Dominique) et 1 non-participation au vote, APPROUVE l'intégration et le déclassement des voies reprises ci-dessus dans le réseau communautaire.**

## 11. Questions diverses

Gaël CAUX, commune de RIENCOURT, propose d'indiquer dans le trombinoscope l'appartenance de chacun aux commissions, afin de faciliter le covoiturage.

Le Président répond qu'il sera compliqué de le faire, en revanche il sera possible d'envoyer un email contenant cette information.

Jean-Jacques STOTER, commune de BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT, explique qu'en ces temps de recollement il est difficile de gérer les archives communales et il explique que la communauté de communes Nièvre et Somme s'est dotée d'un personnel qui accompagne les communes dans cette obligation légale. Il propose de réfléchir à doter la CC2SO d'une telle compétence afin d'aider les communes dans ces tâches.

Le Président répond que l'avis de Mélanie RICAUX, archiviste de la CC2SO, sera sollicitée à ce sujet et que la Communauté de communes Nièvre et Somme sera consultée en vue d'un prochain Conseil communautaire.

Le Président propose de tenir la réunion du 5 octobre avec la secrétaire générale de la préfecture dans cette même salle étant donné le nombre élevé de participants.

## 12. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le lieu du prochain Conseil Communautaire sera éventuellement organisé dans cette même salle.

**Le secrétaire de séance,**

**Jean DUBOIS**



**Le Président,**

**Alain DESFOSSÉS**

